

4<sup>ème</sup> Avenant à la Convention  
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg  
et la Ville de Dudelange

**Entre les soussignés :**

- l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son Ministre de la Culture, désigné ci-après par « l'Etat », d'une part,

et

- la Ville de Dudelange, représentée par son Collège des bourgmestre et échevins actuellement en fonction, désignée ci-après par « la Ville », d'autre part,

Un article 14 est ajouté à la convention conclue le 20 avril 2015 entre parties

**Article 14.- Disposition transitoire**

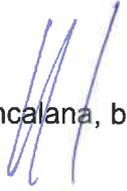
Pour l'exercice 2020, une aide supplémentaire extraordinaire d'un montant de 5.350.- euros est accordée à la Ville de Dudelange pour les préparatifs d'une série de lectures pour un public scolaire ayant lieu au centre culturel régional opderschmelz au début de l'année 2021.

Ce montant sera liquidé en entier dès signature de l'avenant.

Le montant total attribué à l'association pour l'exercice 2020 s'élève donc à 307.350.- euros.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le **15 DEC. 2020**

Pour la Ville

  
Dan Biancalana, bourgmestre

Loris Spina, échevin 

René Manderscheid, échevin 

Josiane Di Bartolomeo-Ries, échevine 

Claudia Dall'Agnol, échevine 

Pour l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg

  
Sam Tanson  
Ministre de la Culture

